

Demande d'une enseigne d'aménagement ou d'une enseigne d'aménagement directionnelle



Ce document informatif a été préparé afin d'aider les individus à remplir le formulaire de demande d'une enseigne d'aménagement ou d'une enseigne d'aménagement directionnelle et de préciser les exigences relatives à la présentation d'une demande.

Enseigne d'aménagement

- 1) Un formulaire de demande et un formulaire de renseignements sur l'enseigne dûment remplis.
- 2) Paiement des droits de demande selon le tableau du [barème des droits](#).
- 3) Dans le cas des enseignes au sol, un dessin en élévation à l'échelle de chaque type d'enseigne comprenant les détails du support de la base.
- 4) Dans le cas des enseignes d'aménagement murales, un dessin en élévation à l'échelle des édifices illustrant les enseignes murales proposées.
- 5) Dans le cas des enseignes murales, une coupe transversale comprenant les renseignements sur la construction des murs, l'accrochage et la méthode de raccordement à la structure de soutien de l'édifice.
- 6) Dans le cas des enseignes murales, des photos de l'édifice.
- 7) Dans le cas des enseignes au niveau du sol occupant une superficie de 20 m² (215 pi²) ou plus, des photos de l'emplacement, y compris une photo de l'utilisation du sol directement opposée à l'enseigne et qui n'est pas située sur la propriété ou n'est pas actuellement en construction.
- 8) Pour les propositions comptant plus de trois (3) enseignes d'aménagement :
 - a) Un dessin du plan de l'enseigne à l'échelle illustrant : les routes internes, les zones de stationnement, les édifices, les limites des terrains, les entrées et sorties, les feux de circulation et toutes les enseignes au sol utilisant les symboles pour illustrer les différents types d'enseignes, telles qu'elles sont énumérées dans la légende illustrée au point 3 ci-dessous.
 - b) La légende détaillant chaque type d'enseigne, les dimensions, la superficie frontale de l'enseigne, le nombre total d'enseignes selon le type et la superficie totale proposée de l'enseigne pour toutes les enseignes situées sur la propriété.
- 9) Pour les exigences relatives à la grandeur et les renseignements sur les retraits, veuillez consulter le Règlement n° 2016-326.

Enseigne d'aménagement directionnelle

- 1) Un formulaire de demande dûment rempli.
- 2) Paiement des droits de demande selon le tableau du [barème des droits](#).
- 3) Un plan de site à l'échelle ou un plan d'emplacement comprenant ce qui suit :
 - a) les limites de la propriété avec les dimensions;
 - b) les aménagements actuels, c.-à-d. les édifices, les zones de stationnement, les entrées et sorties pour les véhicules, les routes internes, les enseignes au sol existantes, l'emplacement des feux de signalisation (le cas échéant), les servitudes et les droits de passage;
 - c) l'emplacement des enseignes au sol proposées;
 - d) la distance entre l'enseigne et les limites de la propriété, les rues, les édifices et les feux de signalisation (le cas échéant).
- 4) Un dessin en élévation à l'échelle des enseignes proposées, y compris les renseignements et images qui seront placés sur l'enseigne.
- 5) Pour les exigences relatives à la grandeur et les renseignements de retrait, veuillez consulter le Règlement n° 2016-326.